

Image not found or type unknown



Reglement fournisseur

Par **Amel27000**, le **15/09/2023** à **19:50**

Bonsoir

Le dirigeant d'une société qui est un de nos fournisseur souhaite que nous effectuons le règlement de ses factures sur son compte personnel (compte bancaire qui est indiqué sur ses factures)

Est ce légale?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **15/09/2023** à **20:46**

BONJOUR...

Cela dépend de la structure sociale de l'entreprise.

Les fondateurs d'entreprises individuelles sont exemptés de l'obligation d'ouvrir un compte courant dédié à leur activité professionnelle, puisque leur entreprise n'a pas de capital social.